



## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

## DECIDE

### Article 1 :

Le jury du **semestre 1 du master mention Sciences du Vivant**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

#### Présidente du jury :

- Mme Chantal PICHON **Professeure des Universités**

#### Vice-Présidente du jury :

- Mme Fabienne BRULE-MORABITO **Maître de Conférences**

#### Membres du jury :

- |                           |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| - M. Patrick BARIL        | <b>Maître de Conférences</b> |
| - M. Stéphane CHARPENTIER | <b>Maître de Conférences</b> |
| - M. William MEME         | <b>Maître de Conférences</b> |
| - Mme Lucile MOLLET       | <b>Maître de Conférences</b> |
| - Mme Aurélie PELLETIER   | <b>Maître de Conférences</b> |
| - M. Laurent HOMERIN      | <b>Professeur certifié</b>   |

### Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 03/11/2025

Eric BLOND



## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

## DECIDE

### Article 1 :

Le jury du semestre 2 du master mention Sciences du Vivant, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

#### Présidente du jury :

- |                      |                             |
|----------------------|-----------------------------|
| - Mme Chantal PICHON | Professeure des Universités |
|----------------------|-----------------------------|

#### Vice-Présidente du jury :

- |                               |                       |
|-------------------------------|-----------------------|
| - Mme Fabienne BRULE-MORABITO | Maître de Conférences |
|-------------------------------|-----------------------|

#### Membres du jury :

- |                     |                            |
|---------------------|----------------------------|
| - Mme Lucile MOLLET | Maître de Conférences      |
| - M. Daniel AUGUIN  | Maître de Conférences      |
| - M. William MEME   | Maître de Conférences      |
| - M. Pierre LAFITE  | Professeur des Universités |
| - M. Arnaud MENUET  | Maître de Conférences      |

### Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 03/11/2025

Eric BLOND



## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

## DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 3 du master mention Sciences du Vivant**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

**Présidente du jury :**

- Mme Chantal PICHON Professeure des Universités

**Vice-Présidents du jury :**

- Mme Dieudonné TOGBE Professeure des Universités  
- M. Josef HAMACEK Professeur des Universités

**Membres du jury :**

- |                               |                             |
|-------------------------------|-----------------------------|
| - Mme Fabienne BRULE-MORABITO | Maître de Conférences       |
| - M. Marc BOUDVILLAIN         | Directeur de Recherche CNRS |
| - Mme Catherine MURA          | Professeure des Universités |
| - Stéphane MORTAUD            | Professeur des Universités  |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 03/11/2025

Eric BLOND



## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

## DECIDE

### Article 1 :

Le jury du **semestre 4 du master mention Sciences du Vivant**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

#### Présidente du jury :

- Mme Chantal PICHON Professeure des Universités

#### Vice-Présidents du jury :

- Mme Dieudonné TOGBE Professeure des Universités  
- M. Josef HAMACEK Professeur des Universités

#### Membres du jury :

- |                               |                             |
|-------------------------------|-----------------------------|
| - M. Stéphane MORTAUD         | Professeur des Universités  |
| - Mme Catherine MURA          | Professeure des Universités |
| - M. Marc BOUDVILLAIN         | Directeur de recherche CNRS |
| - Mme Sandra MEME             | Chargée de recherche CNRS   |
| - Mme Fabienne BRULE-MORABITO | Maître de Conférences       |
| - M. Arnaud MENUET            | Maître de Conférences       |

### Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 03/11/2025

Eric BLOND



## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1, D612-33 à D612-36-1 ;
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

## DECIDE

### Article 1 :

Le jury de délivrance du **master mention Sciences du Vivant**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

#### Présidente du jury :

- Mme Chantal PICHON

Professeure des Universités

#### Vice-Présidents du jury :

- |                              |                             |
|------------------------------|-----------------------------|
| Mme Dieudonné TOGBE FAKOREDE | Professeure des Universités |
| M. Josef HAMACEK             | Professeur des Universités  |

#### Membres du jury :

- |                               |                             |
|-------------------------------|-----------------------------|
| - Mme Catherine MURA          | Professeure des Universités |
| - M. Stéphane MORTAUD         | Professeur des Universités  |
| - Mme Fabienne BRULÉ-MORABITO | Maitre de conférences       |
| - M. Arnaud MENUET            | Maitre de conférences       |

### Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement du **master mention Sciences du Vivant** est constitué comme suit :

**Enseignants-chercheurs et enseignants**

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Mme Chantal PICHON</li><li>- Mme Dieudonné TOGBE</li><li>- Mme Fabienne BRULÉ-MORABITO</li><li>- Mme Malika MEKHALFI</li><li>- Mme Lucile MOLLET</li><li>- Mme Aurélie PELLETIER</li><li>-</li><li>- Mme Béatrice VALLÉE</li><li>-</li><li>- M. Josef HAMACEK</li><li>-</li><li>- M. William MEME</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>Professeure des Universités et responsable de la Mention Master Sciences du Vivant</li><li>Professeure des Universités et Directrice des études 2<sup>ème</sup> année</li><li>Maître de Conférences et Directrice des études 1<sup>ère</sup> année</li><li>Maître de Conférences</li><li>Maître de Conférences</li><li>Maître de Conférences, responsable de la Licence Mention Sciences de la vie</li><li>Chargée d'enseignement, représentante d'un laboratoire d'adossement du master</li><li>Professeur des Universités et Directeur des études 2<sup>ème</sup> année (parcours International, double diplôme Université de Zagreb, Croatie)</li><li>Maître de Conférences et responsable du parcours MESC2A</li></ul> |
|---|--|

**Personnels administratifs en lien avec la formation**

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Laurent JEAN-ALPHONSE</li><li>- Mme Mélanie LARCHER</li></ul> | <p>BIATSS, secrétariat du master SV UFR-ST<br/>BIATSS, technicienne travaux pratiques de biochimie UFR-ST</p> |
|--|---|

**Etudiants (tes)**

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Mme Emma MARTINAT</li><li>- Mme Anaëlle CLAVIER</li><li>- Mme Lina ALOUI</li><li>- Mme Sadia ASGHAR</li><li>- Mme Myriam LE TELLIER</li><li>- Mme Anaïs-Mira MADA</li><li>- Mme Murielle MBOSSA</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>Etudiante M1SV parcours BBS</li><li>Etudiante M1SV parcours BBS</li><li>Etudiante M1SV parcours MESCA</li><li>Etudiante M1SV parcours MESCA</li><li>Etudiante M2SV</li><li>Etudiante M2SV</li><li>Etudiante M2SV (Correspondante étudiants Zagreb)</li></ul> |
|---|--|

**Laboratoires d'adossement du master**

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Mme Béatrice VALLÉE</li></ul> | <p>Représentante du Laboratoire d'adossement CBM</p> |
|---|--|

Fait à Orléans, le 03/11/2025



Eric BLOND